



PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FRANCE RELANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE – COEUR DE CHARENTE



23 SEPTEMBRE 2021

Sandy LECOQ-ESPALLARGAS  
Sous-préfète chargée de la relance



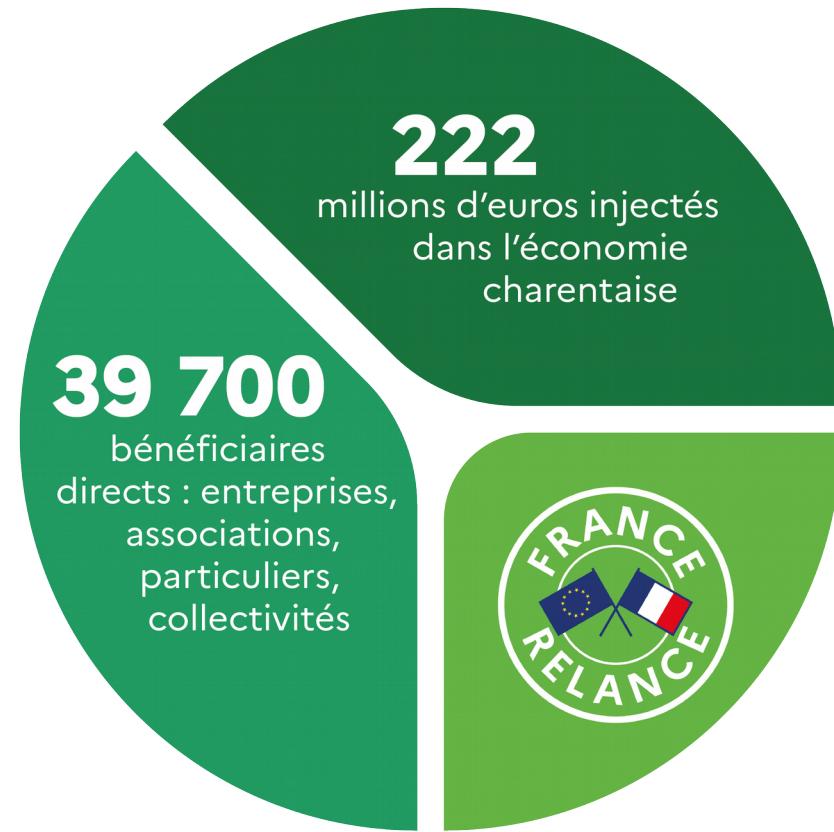
PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# 1 an de relance Chiffres-clés

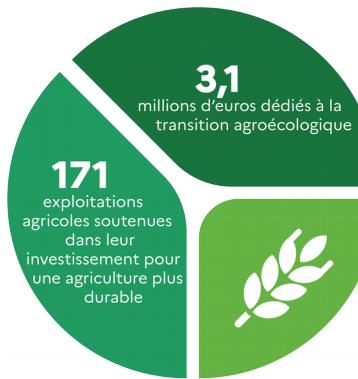
# Chiffres-clés 1 an de relance



# Chiffres-clés 1 an de relance



**Ecologie**  
**44,5M€**



**Compétitivité**  
**71,1M€**

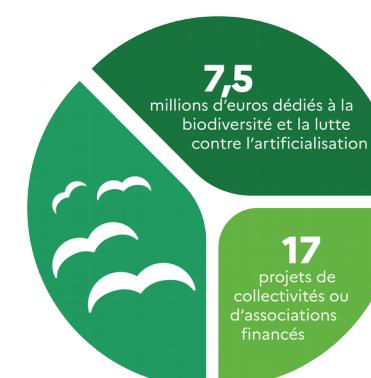
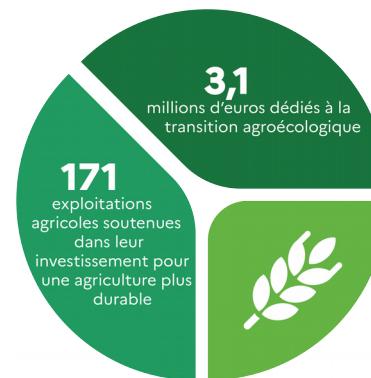
**Cohésion**  
**106,7M€**



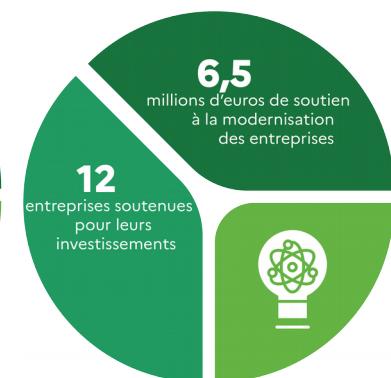
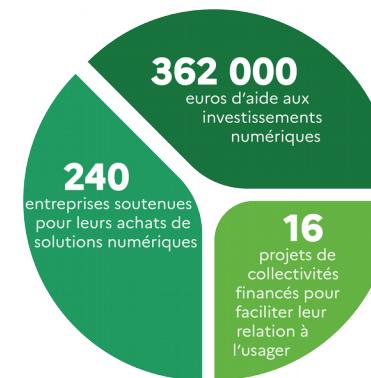
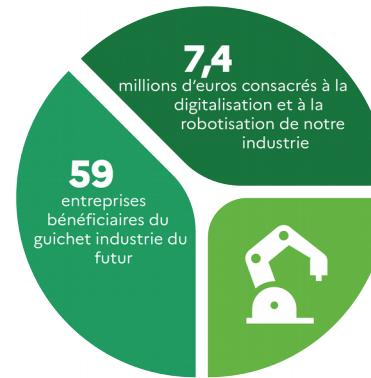
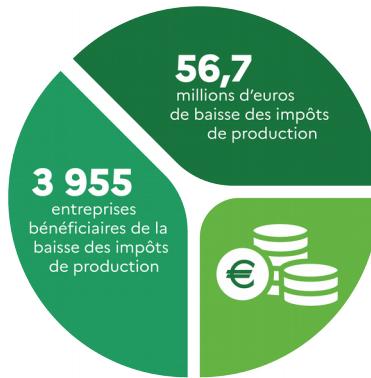
# Chiffres-clés 1 an de relance



**Ecologie**  
**44,5M€**



**Compétitivité**  
**71,1M€**



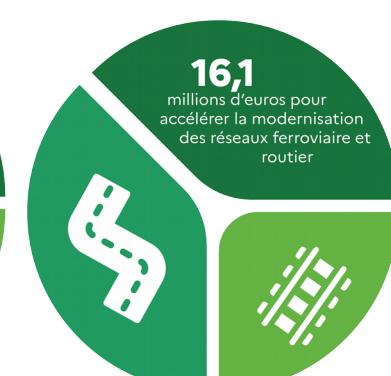
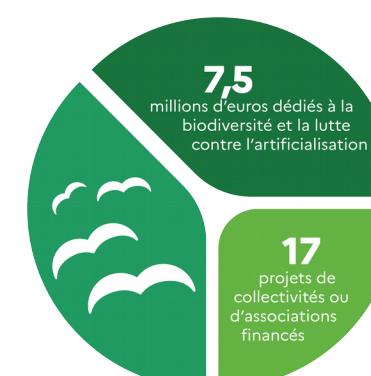
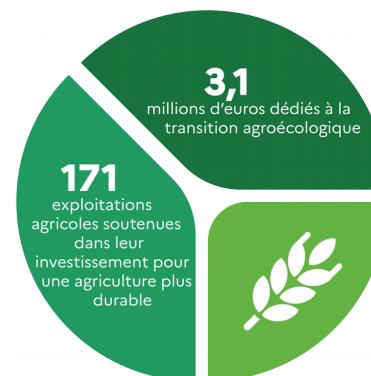
**Cohésion**  
**106,7M€**



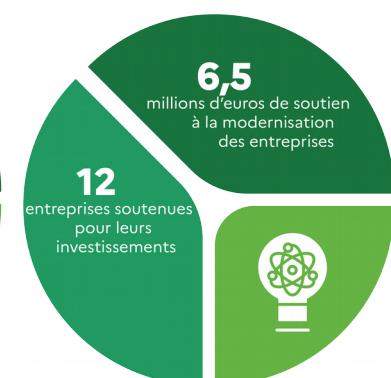
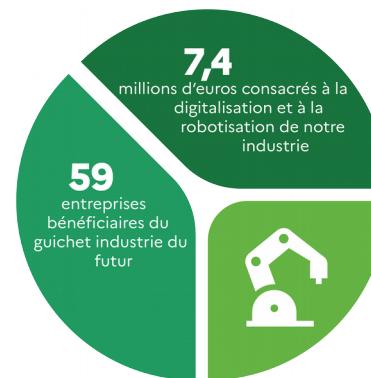
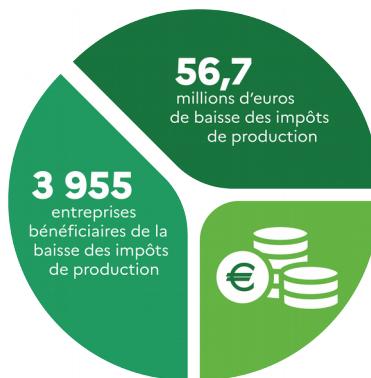
# Chiffres-clés 1 an de relance



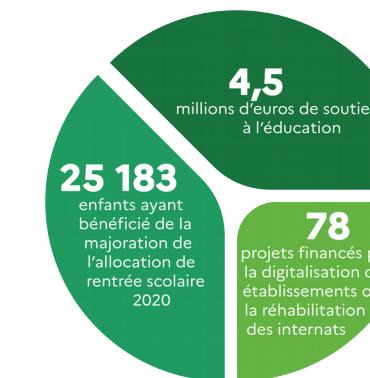
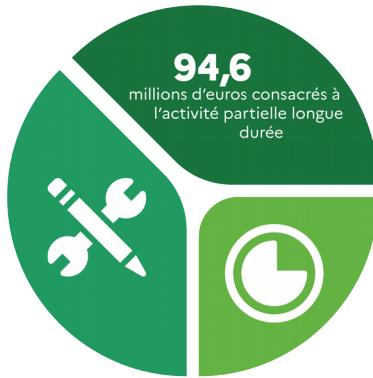
## Ecologie 44,5M€



## Compétitivité 71,1M€



## Cohésion 106,7M€



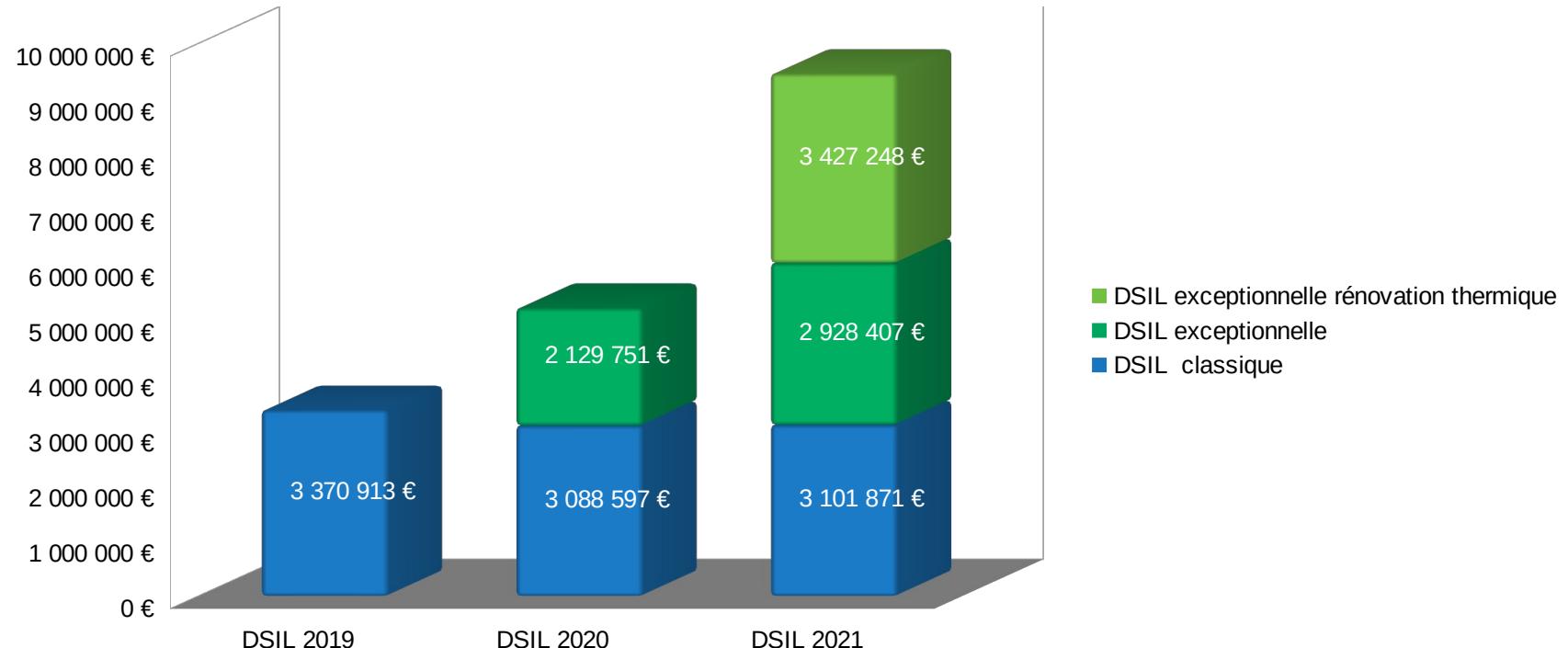
# Chiffres-clés DSIL exceptionnelle relance



**DSIL exceptionnelle relance = + 8,4 M€ sur 2020-2021**

Soit 5,2M€ de DSIL en 2020 et 9,5M€ en 2021

- + 16 projets DSIL exceptionnelle 2020
- + 5 projets DSIL exceptionnelle 2021
- + 37 projets DSIL exceptionnelle rénovation thermique



# Les lauréats d'appel à projets Cœur de Charente



	A Volet	A Dispositifs	A Structure	A Projet	Commune linked	CODE...	EPCI (from EPCI)
1	Ecologie	Tremplin pour la transition écolo...	ETABLISSEMENTS SYLVEST...	TREMLIN- LED+BENNES+...	AIGRE	16140	CC Coeur de Charente
2	Ecologie	Programme d'intervention des ag...	SIAEP Nord Ouest Charente	renouvellement de réseaux...	SAINT FRAIGNE	16140	CC Coeur de Charente
3	Ecologie	Soutien aux associations de prot...	Protection Animale Charente	construction chalet furets/r...	VENTOUSE	16460	CC Coeur de Charente
4	Ecologie	Scieries	Barraud	Nouvelle fendeuse	MAINE DE BOIXE	16230	CC Coeur de Charente
5	Compétitivité	Industrie du futur	CHARPENTES NOUVELLE A...		VARS	16330	CC Coeur de Charente
6	Compétitivité	Industrie du futur	CINQ MC		MANSLE	16230	CC Coeur de Charente
7	Compétitivité	Industrie du futur	ETS PINTAUD		MANSLE	16230	CC Coeur de Charente
8	Compétitivité	FITN7 Transformation numérique ...	VARS	Mise en service de 3 pann...	VARS	16330	CC Coeur de Charente
9	Cohésion	DSIL exceptionnelle 2020	Aigre	Rénovation du lavoir du pa...	AIGRE	16140	CC Coeur de Charente
10	Cohésion	DSIL exceptionnelle 2020	Montignac sur Charente	Mise en sécurisation et rén...	MONTIGNAC CHARENTE	16330	CC Coeur de Charente
11	Cohésion	DSIL exceptionnelle 2020	Val de Bonnieure	Travaux d'isolation et de ré...	VAL DE BONNIEURE	16230	CC Coeur de Charente
12	Cohésion	Socle numérique des écoles élém...	SIVOM D AUNAC		AUNAC SUR CHARENTE	16460	CC Coeur de Charente
13	Cohésion	Socle numérique des écoles élém...	COMMUNE DE VAL-DE-BO...		VAL DE BONNIEURE	16230	CC Coeur de Charente
14	Cohésion	Socle numérique des écoles élém...	COMMUNE DE VAL-DE-BO...		VAL DE BONNIEURE	16230	CC Coeur de Charente
15	Cohésion	Socle numérique des écoles élém...	COMMUNE DE LUXE		LUXE	16230	CC Coeur de Charente
16	Cohésion	Fonds pour le développement de...	Mairie de Saint Fraigne	"De la terre à l'assiette" : c...	SAINT FRAIGNE	16140	CC Coeur de Charente
17	Cohésion	Aide exceptionnelle à la relance d...			MANSLE	16230	CC Coeur de Charente



PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Focus sur quelques dispositifs

# Aide aux cantines scolaires de certaines communes

Avant le 31 octobre 2021

## Qui peut en bénéficier ?

les communes bénéficiaires de la fraction "cible" de la DSR pour l'activité de restauration à destination des élèves d'écoles primaires (classes maternelles et/ou élémentaires) dont la commune ou l'EPCI a la charge.

AMBERAC  
AUNAC SUR CHARENTE  
CELLEFROUIN  
CELLETTES  
CHAPELLE  
COULONGES

FONTCLAIREAU  
FOUQUEURE  
LUXE  
MONTIGNAC CHARENTE  
PUYREAUX  
SAINT AMANT DE BOIXE

VAL DE BONNIEURE  
SAINT CIERS SUR BONNIEURE  
SAINT FRONT  
TOURRIERS  
VARS  
VENTOUSE

Montant minimal de dépenses = 1 500 € HT.

Le taux de subvention **de 100%** du montant HT dans la limite d'un plafond

**Objet :** cf Arrêté du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance

## Aide aux cantines scolaires de certaines communes Ex d'achats éligibles

**Traitement des produits frais :** Robots de préparation, éplucheuse, coupe légumes, évier, fours, armoire frigorifique, meuble réfrigéré spécifique de présentation type self

**Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons :** Bar à crudités, table de tri, vaisselle durable adaptable à l'appétit des convives, contenants durables pour permettre les dons

**Substitution de matériels en plastique :** Bacs gastro, vaisselle durable, distributeurs d'eau, contenants durables pour stocker les produits en vrac...

**Informations au public :** panneaux d'affichage sur la nature des produits, étiquettes...

**Numérique :** logiciels (stockage, conception de repas, gestion des approvisionnements), réalisation de supports de communication électroniques.

**Conseil / Audit sur :** la faisabilité ou la conception-organisation de cantines, l'élaboration des marchés publics et le sourcing, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la qualité nutritionnelle des repas, l'élaboration et la préparation de menus végétariens, les techniques de cuisson, la substitution des contenants en plastique, l'organisation et la gestion des approvisionnements, l'organisation des dons alimentaires...) ;

**Formations des personnels** sur les menus végétariens, sur les techniques de cuisson, sur les aliments, sur les marchés publics, sur la lutte contre le gaspillage alimentaires...)



# Tarification sociale des cantines

## Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021

### QUOI ?

Une **subvention aux collectivités de 3€** (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021), versée par l'Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles

### À QUELLES CONDITIONS ?

Les repas concernés sont ceux des **élèves de toutes les écoles du 1<sup>er</sup> degré** (maternelles / élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune.

Le service de restauration scolaire doit proposer au moins **3 tranches de tarification**, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1€.

Une délibération fixe cette tarification sociale avec une durée **fixée ou illimitée**.

### À QUI ?

- Les communes éligibles à la fraction « **Péréquation** » de la dotation de solidarité rurale
- Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou les EPCI dont au moins les 2/3 de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

### SELON QUELLES MODALITES ?

L'Agence des Services et de Paiement ([ASP](#)) assure l'**instruction** et le **paiement** de cette mesure.

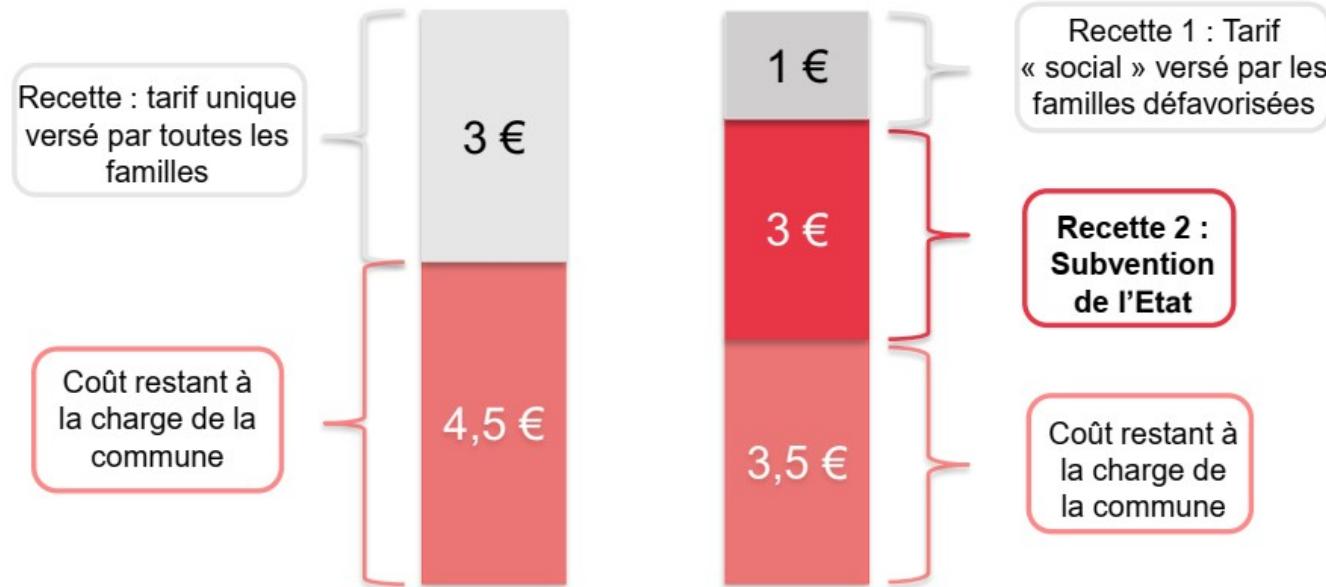
Pour bénéficier de l'aide, les communes, RPI et EPCI éligibles doivent compléter deux formulaires :

- Le **formulaire d'identification** accompagné de la délibération instaurant la tarification sociale
- La **convention triennale** complétée et signée
- Le **formulaire de demande de remboursement** sur le quadrimestre souhaité



# Tarification sociale des cantines

## EXEMPLE DE STRUCTURE DE DÉPENSES PAR REPAS POUR LA COMMUNE



⇒ Contactez l'Agence de services et de paiement (ASP)  
Tél : **05 49 37 56 30**  
Email : [aidecantinescolaire@asp-public.fr](mailto:aidecantinescolaire@asp-public.fr)  
[www.asp-public.fr/tarification-sociale-des-cantines-scolaires](http://www.asp-public.fr/tarification-sociale-des-cantines-scolaires)

# Jardins partagés et collectifs



Toutes communes éligibles

Cette mesure vise à soutenir les initiatives de jardins partagés ou collectifs avec l'objectif d'une production de produits frais pour les habitants. Il s'agit aussi de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

## Qui peut en bénéficier ?

Associations, collectivités territoriales (et leurs groupements), bailleurs sociaux



## Objets de subvention :

- Investissements matériels : outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements
- Immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet

<https://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance/France-Relance-en-Charente/Appels-a-projets-AAP-et-appels-a-manifestation-d-interets-AMI/AAP-Developper-les-jardins-partages-et-collectifs>

# Alimentation locale solidaire



Cette mesure dotée de 190 000 € pour la Charente vise à soutenir des acteurs locaux qui développent des projets favorisant l'accès des plus modestes et/ou des personnes isolées à une alimentation saine, durable et locale.

**Qui peut en bénéficier ?** Producteurs, associations, entreprises, épiceries sociales et solidaires, communes et intercommunalités.

## Ex de projets :

- création d'épiceries sociales et solidaires mobiles s'approvisionnant localement et respectant la charte correspondante
  - implantation de casiers alimentaires dans des zones peu équipées en commerces alimentaires et/ou pour des personnes n'ayant pas accès aux transports en commun
  - distribution de paniers d'alimentation aux personnes isolées ou modestes
- [https://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance/France-Relance-en-Charente/Appels-a-projets-AAP-et-appels-a-manifestation-d-interets-AMI/AAP-Favoriser-l-acces-de-tous-a-des-aliments-frais-e-t-locaux](https://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Relance/France-Relance-en-Charente/Appels-a-projets-AAP-et-appels-a-manifestation-d-interets-AMI/AAP-Favoriser-l-acces-de-tous-a-des-aliments-frais-et-locaux)



# Déploiement du tri sélectif hors foyer

**Objet : Les investissements dans des équipements permettant le tri sélectif dans les espaces publics et les établissements recevant du public**

**Taux de subvention : 50 %**

1000 équipements par commune  
1500€ max par équipement)

**Prochaines dates de dépôt des dossiers :**

1er décembre 2021 ;  
1er avril 2022 ;  
30 juin 2022

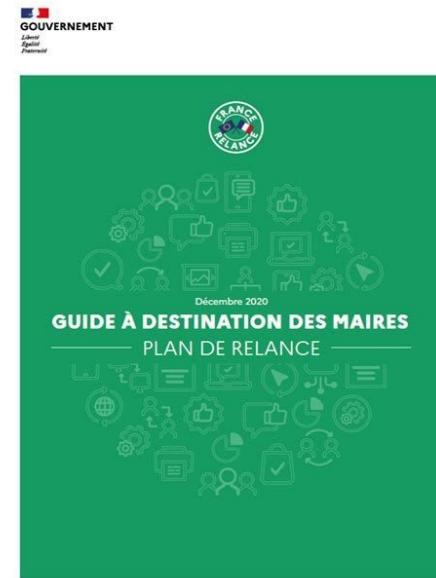


<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/deploiement-tri-selectif-hors-foyer>

# Liens utiles

## Les mesures du plan France Relance

<https://www.charente.gouv.fr/relance>



## Toutes les aides

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>





PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Merci de votre attention.

Sandy.lecoq-espallargas@charente.gouv.fr  
05.45.97.61.71